

 <p>Ordre des Architectes conseil francophone et germanophone</p>					
THEME	NIVEAU	NATURE	DATE	AUTEUR	Lieu
Conseil	Cfg-OA	PV	06/02/2019		Cfg-OA

1. APPROBATION DU PV

1.1. Approbation du P-V du 11 janvier 2019

DECISION : le PV du Cfg-OA du 11 janvier 2019 est approuvé.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

La chambre wallonne travaille activement sur toutes les matières qui relèvent de l'exercice de la profession d'architecte en région wallonne.

Le Mémoire et le CoDT ont été la priorité de la chambre wallonne qui se réunit mensuellement.

POUR INFO

2.2. GT « Marchés publics »

Ce GT vient de proposer des modèles de cahier spécial des charges pour les marchés publics de services d'architecture (procédure négociée), modèles validés par le Cfg-OA lors de sa séance du 11 janvier 2019.

Ce GT se penche actuellement sur les procédures de « Design & Build ».

Pour la fin juin, un projet de modèle de cahier spécial des charges devrait être établi.

La prochaine réunion est prévue le 19 février 2019.

Ceci étant, monsieur Luigi BELLELLO, mandataire issu du BCBW, a remis sa démission de l'Ordre.

Faut-il pourvoir à son remplacement au sein du GT ?

DECISION : le Cfg-OA décide de pourvoir au remplacement de monsieur BELLELLO au sein du GT Marchés Publics et demande au BCBW, lors de la désignation de son remplaçant, de tenir compte du profil recherché, à savoir un mandataire ayant une expérience pertinente dans les « Design & Build » ou les promotions de grande ampleur.

2.3. GT « BIM »

Ce GT travaille actuellement sur la rédaction d'un protocole BIM dont le projet a été finalisé, il y a peu, par monsieur BOUTEMADJA.

Ce protocole devrait pouvoir être présenté à la séance du Cfg-OA du 27 février 2019.

Par ailleurs, un travail collaboratif devrait être envisagé entre le GT « Marchés Publics » et le GT « BIM » pour notamment inclure de façon pertinente le BIM dans les procédures de Design & Build (procédure dans lesquelles le BIM peut être régulièrement exigé).

Par ailleurs, la place de l'architecte doit être correctement définie lorsqu'il est fait appel au processus BIM.

POUR INFO

2.4. GT « Déontologie »

Ce GT se penche sur une actualisation du Code de Déontologie.

Les travaux sont en cours mais il n'existe aucune véritable urgence.

Aucune date limite n'est actuellement fixée.

POUR INFO

2.5. GT « Formation complémentaire des stagiaires »

La signature d'un protocole entre les différents acteurs concernés devrait intervenir à brève échéance.

Des avancées significatives ont eu lieu notamment sur le contenu du programme des cours envisagé.

Par ailleurs, le contenu du sondage qui sera lancé auprès des stagiaires et maîtres de stage est en voie de finalisation.

Les inscriptions à la post-formation devraient pouvoir intervenir à partir de septembre 2019 et les cours prodigués à partir de janvier 2020.

POUR INFO

2.6. GT « Stage »

Ce GT est composé des responsables des commissions de stage et se réunit 2 à 3 fois par an.

Actuellement, ce GT s'attache à harmoniser les documents des contrôles de stage.

L'Harmonisation devrait pouvoir être finalisée fin février – début mars.

Par la suite, ce GT pourrait notamment se pencher sur thèmes :

- les contrôles de stage ;
- la formation des stagiaires par les maîtres de stage sur des thèmes bien précis pour lesquels ces derniers prodigueraient des sortes de « cours » (ex : comment rédiger un cahier des charges).
Un représentant de ce GT pourrait faire part au GT « formation complémentaire des stagiaires » des modalités à envisager pour organiser ces formations spécifiques par les maîtres de stage.

POUR INFO

2.7. Comité éditorial

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

2.8. Divers

Le Cfg-OA souhaite-t-il que de nouveaux thèmes soient abordés et étudiés ?

De nouveaux groupes de travail doivent-ils être créés ?

DECISION : le Cfg-OA valide la création d'un nouveau GT intitulé GT « Image de la profession ». La mission précise de ce GT doit encore être définie et un appel à candidats sera prochainement lancé.

3. JURIDIQUE

3.1. Commission d'avis sur les recours

Présentation par les représentants du Cfg-OA qui siègent au sein de la Commission d'avis sur les recours (CAR)

POUR INFO

3.2. Représentations diverses

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

3.3. Assurances – Nouvelle tarification

Les sociétés d'assurances, notamment EUROMAF, envoient à tous leurs assurés un avenant avec une nouvelle tarification et de nouvelles conditions générales, qui selon eux, sont dictées par la nouvelle loi dite Peeters-Borsus.

Tout d'abord, une nouvelle limite d'intervention y est stipulée, elle est inférieure aux anciennes (500.000 € au lieu d'1.500.000 €). Leurs tarifs augmentent également de manière significative pour les polices couvrant l'habitat. Ceci semble paradoxal, vu que d'une part, la loi en question diminue la charge sur les épaules des architectes en obligeant les entrepreneurs à être couverts et d'autre part, ils diminuent le plafond d'intervention et les responsabilités ...

DECISION : en vue de préparer la réunion du 22 mars, le Cfg-OA décide de solliciter les services d'un avocat spécialisé en assurances afin d'analyser les nouvelles conditions générales des compagnies d'assurances et de mettre en place une stratégie de négociations.

4. CONSEIL NATIONAL – Cfg-OA

4.1. Commission des relations internationales

La commission des relations internationales (C.R.I.) dépend du CNOA et a notamment pour objet de superviser toutes les matières qui sont traitées par des organismes internationaux ainsi que d'identifier les réunions internationales auxquelles il pourrait être pertinent que des représentants de l'Ordre belge des architectes participent.

La C.R.I. est composée de 4 mandataires : 2 francophones et 2 flamands.

Une des mandataires francophones est madame Marie-Madeleine MENNENS. Il convient de désigner un(e) second(e) mandataire francophone.

Un appel à candidats a été lancé.

Il est demandé au Cfg-OA de désigner le (la) second(e) mandataire francophone pour siéger au sein de la C.R.I.

Le secrétariat du Cfg-OA a réceptionné 4 candidatures :

- Caroline Martin (CP de Namur) ;
- Norman Lamisse (CP de Liège) ;
- Bernard Teresinski (membre nommé par le Roi) ;
- Patrick Leclercq (CP Liège).

DECISION : suite au vote à bulletins secrets, le Cfg-OA désigne monsieur Norman LAMISSE comme second mandataire francophone pour siéger au sein de la C.R.I.

4.2. Chambre bruxelloise

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

4.3. GT « Agent immobilier »

POUR DECISION : ce point n'est pas abordé.

4.4. GT « Elections »

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

4.5. GT « Batibouw »

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

4.6. GT « Missions et honoraires »

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

5. FINANCES

/

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

Le renon à la location de l'immeuble occupé par les services du Cfg-OA et du BCBW a été notifié par la société COFINIMMO par courrier du 17 décembre posté le 21 décembre.

De nouveaux locaux doivent être trouvés et des recherches sont en cours.

Présentation d'un premier échantillon de possibilités.

POUR INFO

8.2. Nouveau règlement de travail

POUR INFO : ce point n'est pas abordé.

FIN DE LA REUNION : 18h30